



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/46

OBJET : MODIFICATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT(E)S

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf du mois de Juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 23 Juin 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - Rachid DERROUCHE – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Alice MOCHEZ-HUYS – Aïcha BOULOUIZ-LEMBA

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Monsieur André RUCHOT qui n'a pas donné de procuration
Madame Véronique MORTKA qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE
Madame Mathilde BETRAMS qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS
Monsieur Alexis LEGRAND qui a donné procuration à Monsieur Patrick HELLER
Monsieur Sébastien HOGUET qui a donné procuration à Madame Karima BOURAHLI

Etait absent :

Monsieur Jean-Marie DERUELLE

Monsieur Daniel KANIA est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L.2122-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2020/10 du 25 Mai 2020 portant à 7 le nombre de postes d'adjoints au Maire
- Vu la délibération n°2023/44 du 9 Juin 2023 relative à la cessation des fonctions d'un adjoint au Maire,
- Considérant qu'il revient au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,
- Considérant que le conseil municipal étant composé de 29 élus, il peut comporter un maximum de huit adjoints,
- Considérant qu'il est proposé de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant à huit le nombre des adjoints,

après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 27 voix**, décide de créer un poste d'adjoint au Maire supplémentaire, fixant le nombre à **8** et rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Mr Daniel KANIA

D. Kania



Date de publication : - 3 JUIL. 2023

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le **29 JUN 2023**

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ



h